

Réunion du Conseil Municipal

Du 14 juin 2024 à 9 heures

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze juin à 9 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 7 juin 2024, s'est réunie à la salle de la mairie sous la présidence de Robert BOUDON Maire.

Sont présents : Michel BOUDON, Robert BOUDON, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Monique DELFAU, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Sylvie VAISSADE

Représentés : Lucien CAVALIER par Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE par Monique LOUVRIER

Secrétaire de séance : Laurent CAYREL

Ordre du jour

- Restitution de l'étude du diagnostic du système d'assainissement collectif et présentation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du système d'assainissement par le bureau d'études ACDEAU et M. Hugo BOUYSSOU de CIT
- Aménagement de sécurité au carrefour de la voie communale de Larbre et de la RD N°65 : autorisation de signer le marché
- Groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergie : renouvellement de l'adhésion de la commune
- Demande d'acquisition d'un chemin à la Sauvetat par Mme Pascal VIGNAUD
- Révision du plan communal de sauvegarde (PCS)
- Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Prolifération des choucas des tours
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 15 avril 2024.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Restitution de l'étude du diagnostic du système d'assainissement collectif et présentation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du système d'assainissement par le bureau d'études ACDEAU et en présence de M. Hugo BOUYSSOU de CIT

→ Résultat étude diagnostique

Mme Mélanie MARTIN d'ACDEAU présente les conclusions du diagnostic du système d'assainissement collectif du Bourg et le programme de travaux.

→ Maîtrise d'œuvre

Il est présenté ensuite le marché de maîtrise d'œuvre à signer avec le bureau d'étude ACDEAU pour la réhabilitation du système d'assainissement du Bourg, STEP et réseau de collecte.

Coût : 19 875 € TTC.

→ Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O)

Dans le cadre du marché avec le bureau d'études ACDEAU il y aurait lieu également de solliciter l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoire » pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'accompagnement de CIT dans l'exécution du marché subséquent N°2 de maîtrise d'œuvre assainissement (Réseaux et STEP).

Coût : 2 000.02 € TTC

Le maire demande au conseil la suite qu'il souhaite donner à cette affaire et si poursuite sollicite l'accord pour :

- Signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude ACDEAU
- Signer la convention + devis pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec CIT

Le conseil municipal accepte les devis présentés et autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude ACDEAU et la convention pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à intervenir avec l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoire ».

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 1)

→ Augmentation tarifs de l'assainissement

Afin de pouvoir obtenir des subventions auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne pour les futurs travaux nécessaire sur la station dépurateur le conseil décide d'augmenter les tarifs de l'assainissement comme suit :

- *redevance forfaitaire fixe d'abonnement : 70 €*
- *redevance de 1.25 € par m3 d'eau potable prélevé.*

Ces tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2025.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Aménagement de sécurité au carrefour de la voie communale de Larbre et de la RD N°65 : autorisation de signer le marché**

Il est rappelé que dans le cadre de l'aménagement de sécurité au carrefour de la voie communale de Larbre et de la RD N°65, une consultation a été lancée pour recruter une entreprise de travaux.

2 offres ont été reçues. Celle-ci ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation.

Après présentation du rapport d'analyses de l'offre le conseil municipal est sollicité pour l'attribution du marché et l'autorisation de le signer avec l'entreprise SOULENQ de Mur-de-Barrez pour un montant estimé à 60 038.69 € HT.

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise SOULENQ de Mur-de-Barrez et autorise le maire à le signer un montant prévisionnel de 60 038.69 € HT.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergie : renouvellement de l'adhésion de la commune**

Le maire rappelle que depuis le 1^{er} Janvier 2022, la commune prend part au marché groupé de fourniture d'électricité porté par treize Syndicats départementaux d'énergies et que ce dernier arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Il fait savoir qu'en 2024, l'ensemble des marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1er janvier 2026.

Ainsi, le groupement engage dès à présent une phase de renouvellement de ces marchés, afin de faire bénéficier à la commune si elle le souhaite, d'un achat mutualisé en termes de service tout en vous évitant des démarches complexes et relativement lourdes imposées par les procédures d'appel d'offres. La commune peut, bien entendu, choisir de retourner aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) ou opter pour une offre de marché autre que celle qui est proposé par le groupement.

Le maire demande au conseil s'il souhaite poursuivre les achats d'électricité sous la même forme qu'actuellement et si accord propose au conseil d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal décide de l'adhésion de la commune au groupement de commandes, approuve la convention constitutive du groupement de commandes et autorise le maire à la signer.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande d'acquisition d'un chemin à la Sauvetat par Mme Pascal VIGNAUD**

Le Maire fait savoir que Mme Pascale VIGNAUD propriétaire à la Sauvetat, a sollicité la commune dans le but d'acquérir un chemin qui mène à sa maison d'habitation et à sa parcelle A 1090.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de cette aliénation en sachant que ce dossier est soumis à enquête publique.

Le conseil municipal considérant que ce chemin donne également accès à des parcelles qui n'appartiennent pas à Mme VIGNAUD, à savoir les parcelles A 413 et A 412 avec sur cette

dernière un accès à une porte de grange refuse la vente du chemin à Madame Pascale VIGNAUD.

(Pour : 0 - Contre : 8 - Abstention : 2)

➤ **Révision du plan communal de sauvegarde (PCS)**

Le maire informe le conseil que par courrier en date du 26 avril 2024, le préfet du Cantal demande à la commune de procéder à la révision du plan communal de sauvegarde (PCS), approuvé le 17 février 2017.

Le conseil valide la révision du plan communal de sauvegarde.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Le maire rappelle que conformément à la loi, une concertation du public préalable à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables a été effectué du 18 mars au 19 avril 2024.

Il fait savoir qu'il y a lieu maintenant d'identifier les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, en tenant compte des arguments du public portés sur le registre mis à leur disposition en mairie.

Le conseil municipal au vu des observations du public propose d'interdire l'éolien et d'autoriser les panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des toitures de la commune.

Cette décision sera soumise à l'avis du Parc Naturel Régional de l'Aubrac avant décision définitive.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Prolifération des choucas des tours**

Le maire fait part au conseil du courrier qu'il a reçu de l'AMF concernant la prolifération des choucas des tours et des nuisances qu'elle engendre.

Il propose au conseil de voter une délibération afin qu'une concertation avec les services de l'état permette de trouver des solutions efficaces pour mettre fin aux nuisances causées par les choucas des tours.

Le conseil municipal décide de prendre une délibération afin de soutenir l'initiative de l'AMF 15.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Avant de passer aux questions diverses, le maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Renouvellement de l'engagement certification PEFC

Le conseil donne son accord.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Le maire rappelle que la commune est engagée dans la certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable des forêts.

L'engagement s'étant terminé au 31 décembre 2023, Il propose de le renouveler.

Le conseil municipal décide de renouveler l'engagement à la certification PEFC pour toutes les forêts soumises à l'ONF.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Lecture de la lettre de Mme TEISSET qui demande une remise partielle sur ses deux dernières factures d'eau, d'un montant élevé en raison d'une fuite d'eau importante au niveau de la chaudière.

Le conseil décide de faire un relevé de compteur avant de prendre une décision.

- Il est décidé de se rapprocher du syndicat départemental d'énergies du cantal afin d'avoir plus de précision pour le projet de centrale photovoltaïque sur le toit du garage communal

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 heures 30.

Le Maire

Robert BOUDON,

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,
(Absent représenté)

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,
(Absent représenté)

Sylvie VAISSADE,